

Genre du vehicule	Marque de fabrication	Type	Fiche d'homologation No.
Ramorque de travail	E H R S A M	569 013	CH 9222 33

Constructeur EHR SAM AG, Sicherheits- und Leiterntechnik, 8820 Wädenswil  
 Identification sur la plaque du constructeur "569 013"  
devant le No. du chassis  
 -  
 Plaque constructeur à gauche, à l'avant latéralement sur le longeron  
 Numero du chassis à l'avant, à gauche sur face frontale du longeron  
 Importateur principal -  
 Vehicule homologué 86,5561

Chassis  
 Nombre d'essieux 1 Nombre de roues 2 Suspension caoutchouc Direction -  
 Frein de service aucun: câbles ou chafres de sécurité obligatoires  
 Frein d'arrêt mécanique, tambours

Carrosserie remorque porte-échelle

Dimensions	interieur		exterieur	
	av	ar	av	ar
Longueur			4750	*)
Largeur			1410	
Hauteur			800	
Porte à faux	av		2750	
	ar		2000	
Empattement	av		1240	
	ar		2750	
Voies	av			
	ar			
Distance anneau axe	av			
Distance pivot		axe ar		

Poids (+)	avant		arriere		total
Poids à vide					
Charge utile					
Poids total					
Poids garantis	50		550		550
Pneus			5.60 - 15		
Pty / bar			4 / 2,3		
Charge			940		
pour Vmax			100		
Vitesse maximale selon constructeur					80
Vitesse maximale selon tenue route					80

Moteur de travail  
 Marque \_\_\_\_\_ Type \_\_\_\_\_  
 Brut \_\_\_\_\_ Δt/min \_\_\_\_\_  
 Silencieux \_\_\_\_\_  
 Mesure des gaz \_\_\_\_\_  
 Déparasitage \_\_\_\_\_

Equipement §) -  
 Feux rouges \_\_\_\_\_  
 Feux stop \_\_\_\_\_  
 Cignoteurs ar \_\_\_\_\_  
 Catadioptres av I (E)  
 lat I (E)  
 ar III (E)  
 Feux de gabarit av \_\_\_\_\_  
 lat \_\_\_\_\_  
 ar \_\_\_\_\_  
 ar vers l'av \_\_\_\_\_  
 Eclairage plaque \_\_\_\_\_  
 Cale \_\_\_\_\_

Indications pour le permis de circulation

Genre du véhicule Remorque de travail  
Marque et type E H R S A M 569 013  
FH-No CH 9222 33  
Carrosserie remorque porte-échelle

Poids à vide \_\_\_\_\_  
Charge utile \_\_\_\_\_  
Poids total \_\_\_\_\_

Remarques, modifications, conditions et inscription dans le permis de circulation

- + ) Dimensions : longueur variable, de 4750 - 6500 mm (timon extensible).
- + ) Poids : selon l'(les)échelle(s) et l'équipement; contrôler à l'immatriculation.
- §) Equipement : éclairage sel. art. 30, 4e al. OCR pour vhc des services du feu; contrôler le marquage du porte-à-faux AR à l'immatriculation.

Inscription dans le permis de circulation:

222 - Véhicule tracteur obligatoire, au choix: ..... (jusqu'à 6000 mm de longueur vhc)

231 - Véhicule tracteur obligatoire, au choix: ..... (plus de 6000 mm de longueur vhc)

223 - Le poids de l'ensemble ou la charge remorquée, indiqué dans le permis de circulation du véhicule tracteur, ne doit pas être dépassé.

Lieu et date de l'homologation Wädenswil, 4.2.86

*fy*  
Ta(ZH)/lin

Remplace FH CH

Service fédéral d'homologation